



**Centre équestre
Le Comte**

Règlement Intérieur

Se faire plaisir...

Ce règlement n'est pas une brimade, il a été fait pour éviter tout accident, incident et malentendu qui pourraient nuire à l'ambiance et à la bonne tenue du Centre Equestre.

Il s'applique dans toute l'enceinte du centre équestre (intérieure ou extérieure).

Il est à respecter par toute personne entrant dans l'enceinte du Centre Equestre:

Membres, Stagiaires, Propriétaires, Personnel.

Le non respect de ce règlement entraînera l'exclusion provisoire ou définitive sans indemnité du Centre.

D'avance nous vous remercions de l'appliquer et vous souhaitons de grands plaisirs dans la pratique de notre sport favori.

- Aucune brutalité envers les chevaux n'est admise
- Il est strictement interdit de fumer
- Le port de la bombe ou du casque et de bottes est obligatoire
- Les cours se font sous l'autorité des enseignants
- Respect du matériel mis à votre disposition, des installations équestres (sellerie, graineterie...) et annexes (pelouses, W.C...);
- Respect des règles de sécurité telles que: ne pas courir ou crier, ne pas jouer dans la paille, avec les tuyaux d'arrosage, au ballon, etc...
- Le studio n'est pas ouvert au public, seul les occupants et la direction en ont l'accès, il n'est pas un lieu de rendez-vous et restent la propriété du Centre
- Les pensions et stages professionnels sont payables le PREMIER DU MOIS
- Les leçons doivent être décommandées 48 heures à l'avance, faute de quoi:
 - la leçon prise avec la carte est perdue
 - les cavaliers ayant opté pour le forfait passion paieront une "amende" selon le tarif en vigueur
- En forfait passion, les rendez-vous sont pris au maximum 2 semaines à l'avance, selon les places disponibles et peuvent être limités à 3h semaine selon les disponibilités et à 1 seul cours/jour de même niveau.
- Les chiens sont interdits dans le manège, ils sont tolérés dans les enceintes tenus en laisse
- Les tours de poneys se font sous l'entière responsabilité des parents ou de leur délégué
- Nous dégageons toute responsabilité pour tout accident survenant à un enfant mineur non accompagné hors des heures de cours auxquels il est inscrit, il appartient aux parents ou délégué de les surveiller
- Les cavaliers peuvent prendre une licence fédérale proposant une assurance complémentaire pour la pratique de l'équitation, cette licence n'est pas comprise dans la carte d'adhérent
- Toute personne tenant des propos discourtois ou ayant une attitude incorrecte peut se voir exclure temporairement ou définitivement du centre sans prétendre à la moindre indemnisation
- Les cavaliers arrêtant leur forfait en cours d'année pour quelque raison que ce soit ne peuvent prétendre à un remboursement quelconque
- Les cartes sont strictement nominatives et ne peuvent être revendues ou transférées
- Les Propriétaires reçoivent un règlement spécifique complétant celui-ci.

EQUESTREMENT VOTRE, LA DIRECTION.